

GENTHOD

INFO

FÉVRIER 2012

LE MOT DU MAIRE

Plan Directeur Cantonal 2030

Le Conseil municipal de Genthod s'est prononcé sur le projet du Plan Directeur Cantonal 2030 par le biais d'une résolution. Celle-ci englobe le concept et le schéma directeur, qui en est le volet opérationnel. A la majorité d'une voix, c'est finalement un préavis défavorable qui a été émis, assorti d'un ensemble de remarques qui visent à rappeler le respect des intentions de la commune, décrites dans le Plan Directeur Communal. Ce dernier est d'ailleurs encore tout à fait valable puisqu'il ne date que de 2007.

Le projet de Plan Directeur Cantonal 2030 a donc repris les intentions générales du Plan Directeur Communal 2007, à savoir :

- Maintenir des espaces agricoles homogènes de valeur.
- Conserver et entretenir le patrimoine naturel et paysager, préserver les pénétrantes de verdure.
- Préserver les qualités architecturales et spatiales des grandes propriétés.
- Développer de nouveaux espaces publics.
- Adapter les équipements publics aux besoins de la population.

- Promouvoir une mobilité douce en facilitant le déplacement des piétons et des deux roues. Favoriser l'accessibilité aux transports publics.

Malgré la reprise de ces points essentiels, deux divergences ont été constatées.

Premièrement, le déclassement de trois zones villas en zones agricoles n'a pas été correctement reporté. Il était donc primordial de rappeler la volonté communale et l'importance de la continuité paysagère de cette zone de verdure.

Deuxièmement, la parcelle du Petit-Malagny est indiquée en parc de délasserment. Le Conseil municipal demande expressément que les projets à venir ne soient pas hypothéqués par cette indication.

Nous rappelons que la Mairie a fait une série de demandes dans le cadre de la demande d'autorisation concernant cette parcelle privée.

Si on peut regretter un manque de dialogue initial avec les communes, partenaires incontournables en matière d'aménagement, d'urbanisme, et de mobilité, on félicitera les auteurs de ce document de 389 pages d'avoir

englobé le Plan Directeur Cantonal dans le projet transfrontalier d'agglomération franco-valdo-genevoise. En effet, l'impact va bien au-delà des frontières politiques communales et cantonales et Genthod peut subir un certain nombre d'effets collatéraux, le plus important étant la mobilité au sens large.

A ce sujet, le Conseil municipal veut absolument dissuader le trafic routier sur le réseau secondaire et l'aménager en conséquence, en prévoyant des réseaux accordés cyclistes et piétons et en intensifiant les transports publics. La commune soutient une jonction autoroutière à la route de Sauvigny, à Versoix, et est favorable à la traversée de la rade. Elle demande que la route de Lausanne sur territoire gentousien soit restreinte à une piste dans chaque sens et soit recouverte d'un revêtement phono-absorbant.

Commune à caractère résidentiel, Genthod se devait de répondre au sujet de la densification de la zone villas. Il a donc été rappelé l'importance de préserver le caractère villageois, tout en veillant à une densification raisonnée et modérée. Genthod est une des vingt-six communes périurbaines, qui ensemble n'abritent que 11% de la population genevoise. Les douze municipalités (villes de plus de 10'000 habitants) regroupent quant à elles 82% de la population du canton.

L'étude s'inscrit dans l'hypothèse d'un accroissement démographique de 100'000 habitants à l'horizon 2030. Le chiffre peut inquiéter, mais ce n'est pourtant que 1% de l'augmentation de la population sur 20 ans.

Il convient de ne pas ignorer la Charte d'agglomération signée en 2007, par laquelle Genève s'est engagée à accueillir 100'000 habitants entre 2005 et 2030 et qui fonde les objectifs du Plan Directeur Cantonal.

Le Plan Directeur Cantonal 2030 a déjà fait l'objet de préavis défavorables de plus de 30 communes genevoises. Fort de ce constat, il est impératif que le Conseil d'État prenne conscience de la détermination des communes à être des partenaires respectés, s'agissant de l'élaboration d'une planification aussi importante que celle du territoire genevois et de son agglomération.

Les principes de l'aménagement du territoire sont d'ailleurs repris dans le projet de la Constituante, contraignant l'État à veiller à ce que l'aménagement du territoire respecte

les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte; en préservant la surface agricole et les zones protégées et en assurant un usage rationnel du sol en optimisant la densité des zones urbanisées.

Avec des avis très partagés et le refus de nombreuses communes, le Grand Conseil aura du pain sur la planche pour statuer en fin d'année 2012.

Le Maire, François Mazonod

LOI CANTONALE SUR L'ÉNERGIE ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La nouvelle loi cantonale sur l'énergie (L230) impose aux collectivités publiques de nouvelles obligations en matière d'éclairage public et d'illumination. Les éclairages doivent être conçus, réalisés et exploités de manière à garantir une utilisation économe et rationnelle de l'énergie et privilégier l'utilisation d'énergies renouvelables. Dans ce cadre, l'État et les communes établissent tous les quatre ans un diagnostic en matière d'efficacité énergétique et de pollution lumineuse de leurs parcs d'installation d'éclairage et d'illumination publics. Les Services Industriels (SIG) nous ont confirmé que la prestation d'audit énergétique est bien incluse dans notre forfait SIG Lumière et qu'il correspond aux exigences de la loi.

Dans certaines communes du sud de l'Europe, les maires ont, par exemple, décidé d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit pour économiser les précieux deniers publics.

TRI DES DÉCHETS

Les SIG effectuent régulièrement des contrôles quant au type de déchets entrants dans les usines d'incinération. Une campagne menée de décembre 2010 à juin 2011 sur Genthod a démontré que de nombreux déchets, provenant de la Commune, nécessitaient l'utilisation d'une autre filière que l'incinération car ceux-ci étaient recyclables.

En effet, 17% des déchets contrôlés par sondages aléatoires s'assimilaient au compost, 5% au PET, 3% étaient en aluminium, 4% en verre, 8% en papier ou carton. Soit au

total 32% des déchets devaient éviter d'être incinérés. Un chiffre important, à méditer, que chacun peut contribuer à diminuer pour le bien de tous.

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Suite au changement de la loi cantonale, les 7 communes de la rive droite du lac, dont Genthod, ont mis sur pied une nouvelle structure d'accueil familial. Cette structure porte le nom de «Supernounou association intercommunale pour l'accueil familial de jour» et regroupe les familles accueillantes de la région qui le souhaitent. Celles-ci exercent leur activité avec un statut d'indépendantes.

L'association a pour vocation de placer les enfants âgés de 2 mois à 12 ans dans des familles d'accueil (maman de jour), agréées par l'office cantonal de la jeunesse. Elle offre également d'accompagner les familles accueillantes dans leur démarches d'indépendantes.

Si vous éprouvez le besoin de placer votre enfant ou si cette activité de famille d'accueil vous intéresse, rendez-vous sur le site de l'association : www.supernounou.ch, ou téléphonez au 022 775 13 20.

MOBILITÉ EN 2012

Les habitants de Genthod pourront, à nouveau, bénéficier d'une palette de prestations diverses facilitant la mobilité, à commencer par la mobilité douce.

En effet, la subvention incitative pour l'acquisition de vélos à propulsion humaine ou de vélos électriques est reconduite cette année.

Les adeptes des transports publics genevois pourront, une fois de plus, profiter d'une subvention de Fr. 100.00 après l'acquisition d'un abonnement annuel Unireso.

Ils vous sera également possible d'obtenir gratuitement jusqu'à quatre billets journaliers CFF valables dans tout le pays et de vous servir des quatre abonnements annuels de la Compagnie Genevoise de Navigation pour vos excursions lacustres.

La Mairie vous délivrera tous les renseignements utiles concernant ces services et subventions.

MARTINETS ET HIRONDELLES

Avec la rénovation de l'école, les nids d'hirondelles et de martinets ont été enlevés. Mais pas d'inquiétude, le Centre ornithologique de réadaptation (COR), situé sur la commune, a mis en place des mesures compensatoires pour nos oiseaux migrateurs. Cinq nichoirs pour martinets noirs et douze pour hirondelles les attendent pour le retour du printemps.

SALE TEMPS POUR LES POMPIERS

Les conditions météorologiques difficiles ont multiplié les interventions de la Compagnie 30 au début du mois de février. Un arbre est tombé au chemin de la Pralay. Dans sa chute, il a sérieusement endommagé un candélabre. Non loin de là, des barrières de chantier sont tombées sur la route et entravaient la circulation à l'angle du chemin des Chênes. Les pompiers volontaires de Genthod ont traité ces urgences immédiatement, durant la nuit, limitant ainsi les perturbations de la circulation et garantissant la sécurité dans le périmètre touché par les caprices de la météo. On salue leur engagement.

ASSAINISSEMENT DU SECTEUR MALAGNY

Lors du Conseil municipal du 7 février dernier, l'ouverture d'un crédit d'étude de Fr. 100'000.00, destiné à l'assainissement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales des chemins des Troiselles, de la Petite-Voie et du Creux-de-Genthod, a été approuvé par une faible majorité (6 voix pour, 4 contre et 4 abstentions).

AIDE SOCIALE

Le service d'aide sociale de la Commune recherche des meubles sans valeur pour aménager le studio d'une personne âgée ayant peu de moyens financiers.

Les citoyens qui désirent se séparer d'un tapis de sol de grande dimension, d'une tour de rangement ou d'un duvet monoplace en bon état, peuvent contacter la mairie au 022 774 12 80 ou via info@genthod.ch.

EMPLOIS JEUNES

A la recherche d'un job d'été ? Il est temps de postuler. La Mairie recherche pour ses services : secrétariat, conciergerie, voirie, parcs & promenades, des jeunes gens, filles ou garçons, âgés de 16 ans révolus au 1er juin 2012, domiciliés sur la commune, de condition robuste pour la conciergerie, les parcs et jardins et la voirie, disponibles trois semaines de suite au minimum. La préférence sera donnée aux jeunes en possession du permis F (50 cc).

Les candidatures, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae, devront parvenir d'ici le vendredi 30 mars 2012 à la mairie (37, rue du Village, 1294 Genthod).

MÉMENTO

Bibliothèque

La bibliothèque sera fermée du 10 au 13 avril 2012 pour les vacances. Elle sera ouverte, en plus des horaires hebdomadaires habituels, les samedis 3 et 31 mars, 5 mai et 2 juin 2012 de 9h à 12h. Le samedi 31 mars 2012, Mme Isabela Pot animera un atelier de confection de marque-pages originaux. Les enfants dès 8 ans pourront y participer en s'annonçant directement à la bibliothèque. Le nombre de places est limité, hâtez-vous de vous inscrire !

Manifestations culturelles

Vendredi 23 mars, l'Ensemble Clair-Obscur, un trio de violon, violoncelle et clavecin, donnera un concert baroque à 20h au Temple de Genthod.

Vendredi 20 avril, à 20h30, à la salle Venturelli au Saugy, vous pourrez assister à un concert de jazz donné par les Old New Orleans Monkeys.

«Les Petits Loups»

Le jardin d'enfants accueillera durant l'année 2012-2013 les enfants nés entre le 1er août 2008 et le 31 juillet 2010. Les inscriptions auront lieu sur place, le mardi 17 avril de 17h30 à 18h30. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez appeler le 022 774 25 73.

Vacances scolaires

L'école et les services parascolaires seront fermés durant les vacances de Pâques, du mercredi 4 au vendredi 13 avril 2012.

Conservatoire populaire de musique

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2012 se dérouleront principalement au siège du Conservatoire populaire de musique (CPMDT), boulevard St-Georges 36, du 23 avril au 5 mai, de 10h30 à 12h30 et de 16h à 18h30.

Le siège sera également ouvert le samedi 5 mai de 9h à 12h ; il sera par contre fermé le mardi 1er mai.

Les Antennes locales du CPMDT seront également ouvertes durant cette période d'inscriptions, notamment celle de Versoix le jeudi 26 avril de 16h à 18h30 à l'école de Bon Séjour, route de Sauverny 2.

Il est aussi possible de s'inscrire en ligne sur le site www.cpmtd.ch, sur lequel bon nombre d'informations utiles sont disponibles.

Fête de la musique

La prochaine fête de la musique aura lieu à Genthod le samedi 23 juin. Comme chaque année, les habitants de la commune, musiciens, chanteurs, en groupe ou en solo, amateurs ou confirmés, qui souhaitent se produire sur scène lors de cette manifestation peuvent s'annoncer auprès de la mairie au 022 774 12 80 ou par mail à info@genthod.ch.

Festival d'opéra d'Avenches

Les Communes de Bellevue et Genthod s'associent pour vous offrir le transport en car à Avenches le jeudi 5 juillet 2012. Pour s'inscrire, il suffit de contacter la mairie, avant le 30 mars au 022 774 12 80 ou via info@genthod.ch

La Mairie ne commande pas les billets d'entrée au festival, donc n'oubliez pas de le faire par vos propres moyens !